



CONTRAT LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Appel à Projet Caf de la Charente

Année 2026-2027

Retrouver ce document et les autres supports de l'appel à projet sur :

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-charente/partenaires-locaux/enfance-et-parentalite/parentalite/clas>



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Introduction

La branche Famille soutient les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) depuis leur création en 1992. Cet engagement s'est renforcé dès 1996 avec la mise en place d'une prestation de service dédiée au financement du dispositif, puis en 2001 avec la signature de la charte de l'accompagnement à la scolarité, qui en définit désormais le cadre de référence.

Ce soutien est réaffirmé dans la fiche n°4 de la COG 2023 2027 : « Soutenir une palette d'offres de services avec des axes prioritaires adaptés aux besoins des familles, notamment concernant les problématiques liées à la scolarité (orientation, harcèlement scolaire, relation avec les établissements scolaires et les associations locales). À ce titre, la branche Famille s'appuiera notamment sur les services d'accompagnement à la scolarité, en renforçant le contenu "parentalité" des projets financés afin de **soutenir les parents dans l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.** »

L'originalité du Clas repose sur son double objectif :

- Proposer des actions à destination des enfants pour soutenir leur rapport à l'école et leur travail scolaire, notamment grâce à une pédagogie « de détour »,
- Renforcer les compétences éducatives des parents afin de leur permettre de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.

Le référentiel national de financement du CLAS

Ce dernier rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte.

Il présente notamment :

- Les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
- Le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
- Le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
- Les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

L'accompagnement à la scolarité, tel qu'il est défini par la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, est pensé **en partenariat avec l'école et les structures concourant à la coéducation des enfants, en lien avec les parents.**

Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et **les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école** et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Il crée les conditions d'une prise en compte, par les gestionnaires, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école.

Toutefois, l'accompagnement à la scolarité n'a pas pour seule mission de favoriser la réussite scolaire, mais bien de **créer les conditions favorables au développement de l'enfant et à son épanouissement dans son cadre scolaire mais aussi familial, en positivant et confortant les liens parent-enfant.**

Le Clas ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires. Les actions conduites ont lieu en dehors des temps de l'école et sont centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants.

Ces deux champs d'intervention, complémentaires et à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être à l'école mais également au sein de sa famille.

Les parents sont associés aux actions, dans un souci de renforcer et d'améliorer notamment leurs relations avec l'école. L'enjeu est également de faciliter la compréhension du système scolaire par les parents, et de contribuer ainsi à une plus grande implication de ces derniers dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. **Le Clas constitue également un espace d'informations, de dialogue, de soutien et de médiation avec les parents.**

Cette double approche « enfants-parents » caractérise le Clas, le différenciant ainsi d'autres actions ciblées soit en direction des enfants (par exemple : accompagnement scolaire, programmes de réussite éducative, accueils périscolaires) soit en direction de leurs parents (telles que les actions de soutien à la parentalité en lien avec l'école conduites dans le cadre *du Fonds national parentalité*, et des espaces parents au sein des établissements scolaires).

Le Comité Départemental CLAS

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du comité de pilotage départemental partenarial. Il associe l'Etat, l'Education Nationale, le Conseil Départemental, la MSA, la DDETSPP, les villes d'Angoulême, Soyaux et Cognac. La Caisse d'Allocation Familiale de la Charente assure l'animation du réseau CLAS. Il a pour mission de :

- Valider et agréer le projet CLAS au regard du référentiel CLAS et des besoins du territoire ;
- Réaliser un état des lieux de l'offre d'accompagnement à la scolarité ;
- Suivre et contrôler les structures bénéficiaires de l'agrément (si besoin retirer les agréments en cours si des manquements sont constatés) ;
- Veiller à la cohérence et la complémentarité des dispositifs couvrant les champs de l'éducation et du soutien à la parentalité ;
- Proposer des journées de sensibilisation, de formation, d'information ;
- Organiser une réflexion collective sur des besoins spécifiques (handicap, grande vulnérabilité...) ;
- Alimenter et nourrir les réflexions dans le cadre des SDSF et CTG.

Orientations du CLAS 2026-2027

En 2025-2026, le comité départemental Clas a agréé **23 porteurs de projets CLAS (+3)** sur le département de la Charente, avec un total de **95 collectifs (+7)** qui correspondent à l'accompagnement de **1001 (+78) enfants et jeunes**.

Le comité poursuit son appui au développement des actions CLAS dans le département et fixe les priorités suivantes pour le dispositif :

- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants/jeunes en facilitant la communication entre l'école et les parents. Une attention particulière sera portée aux actions lors des périodes « charnières » (entrée à l'école élémentaire, collège et lycée)
- Veiller à apporter une dimension ludique dans la pédagogie mise en œuvre
- Accompagner les enfants/jeunes dans leur pouvoir d'agir pour plus d'autonomie (encourager la prise d'initiative, accompagner dans la mise en œuvre de projets...)

Les projets présentés en vue d'une demande de financement doivent :

- Répondre aux besoins identifiés dans le cadre des orientations du comité départemental
- S'inscrire dans un cadre partenarial et participer à la continuité de l'action éducative. Cette dernière ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;
- Rechercher une articulation avec le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP) ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducative, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

L'Animation départementale

Le comité départemental, afin de renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs du Clas, propose pour l'année 2025/2026 :

- Un accompagnement des porteurs de projet à leur demande ou sur proposition par les membres du comité départemental. Notamment par le conseiller technique Caf du département.
- Des actions de formation à l'attention des coordonnateurs, animateurs professionnels et bénévoles ainsi que des webinaires d'informations et d'échanges qui seront programmés par le Conseiller Départemental Parentalité après sondage auprès des opérateurs de terrain.

Vos contacts Conseiller.e.s Chargé.e.s de Développement

Angoulême, Soyaux	Victoria WELTER	victoria.welter@caf16.caf.fr	☎ 06 18 68 84 82
La Couronne ; St Michel ; Gond-Pontouvre ; St Yrieix ; Rouillet St Estèphe	Béatrice JOURDE	beatrice.jourde@16.caf.fr	☎ 06 21 66 20 97
CdC Cœur de Charente	Hélène RAYMOND	helene.raymond@caf16.caf.fr	☎ 06 21 66 93 98
CdC La Rochefoucauld Portes du Périgord ; CdC du Rouillacais	Céline DAVID	celine.david@caf16.caf.fr	☎ 06 21 66 20 07
Communauté d'Agglomération Grand Cognac	Blandine REMY	blandine.remy@caf16.caf.fr	☎ 06 21 66 94 15
CdC Charente-Limousine ; CdC Val De Charente	Marine CHOCAT	marine.chocat@caf16.caf.fr	☎ 06 21 66 21 38
CdC 4B Sud Charente ; CdC Lavalette Tude Dronne	Nicolas SIMON	nicolas.simon@caf16.caf.fr	☎ 06 21 66 94 26

Vos Contact pour le dépôt des dossiers

Conseiller Dptal Parentalité	Ludovic ADRIEN	ludovic.adrien@caf16.caf.fr	☎ 06 12 92 09 11
Gestionnaire Conseil Aides Financières Collectives	Jessy SORIN	Jessy.sorin@caf16.caf.fr	/

Calendrier

- **Le 15 juin** : lancement de l'appel à projet
- **Le 15 juin 14h00/16h00** : visioconférence lancement appel à projet
- **Le 28 août** : Date limite des dépôts des bilans 2025-2026 et prévisionnels sous AFAS – mon compte partenaire
- **28 août** : Date limite des dépôts des bilans 2025-2026 sous ESPADA
- **Le 24 septembre** : comité départemental

Le dépôt des bilans 2024-2025

La remontée annuelle des données d'activité Bilan CLAS 2025-2026 se fait :
Sous AFAS (mon compte partenaire)
+
Tout élément qualitatif que vous souhaitez nous porter à connaissance
(Cf. support joint)
+
ESPADA

Espada

La plateforme vous permet :

- De répondre aux questionnaires en plusieurs fois ;
- D'être notifiés lors du dépôt du questionnaire ;
- De consulter le statut de votre questionnaire (« En cours », « Transmis », « Validé ») ;
- D'avoir accès à votre questionnaire validé ;
- D'avoir une restitution des indicateurs à partir de cette année ;
- D'avoir un compte unique pour les questionnaires CLAS et FNP.
- En fin de questionnaire, pensez bien à « TRANSMETTRE ».

Lien de connexion à votre espace ESPADA : <https://espadacnaf.fr/>

Vous trouverez sur la page CLAS du Caf.fr un guide pour vous accompagner dans cette démarche

Votre Chargée de Conseils et Développement de la Caf validera alors votre bilan et vous recevrez une notification vous le confirmant.

Si toutefois, des modifications ou des précisions étaient à apporter, il rejeterait votre bilan, vous serez notifiés des motifs du rejet. Vous pourrez alors réaliser les modifications nécessaires et de nouveau transmettre.

Les modalités d'éligibilité et de calcul de la Ps Clas :

Pour être éligibles au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux exigences du référentiel national Clas (voir en annexe) et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- Un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- Un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- Un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- Un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille de la Caf de la Charente permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :

Prise en compte de **32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions** conduites auprès d'un groupe de huit à douze enfants, dans la limite d'un **prix plafond de 8 652 €** par an, **soit une valeur maximale de la Ps de 2 811.90 €** pour l'année scolaire 2026-2027.

Le principe de co-financement est une règle qui permet d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale.

Rappel : Le financement Caf doit correspondre à un **maximum de 80 % du coût global du projet**.

Un financement complémentaire sous forme de bonus pourra être attribué, sur proposition de la Caf, sur les volets enfants et parents du référentiel des Clas :

- **Bonus « enfants »** : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (335 € par collectif d'enfants) ;
- **Bonus « parents »** : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (335 € par collectif d'enfants).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà **dans le référentiel national Clas**. Il faut en effet que les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un bonus.

Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du Clas de participer à l'animation départementale parentalité et/ou au plan de formation proposé dans le cadre du Schéma Départemental de Service aux Familles (SDSF).

Bonus « enfants » : Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.

Bonus « parents » : Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour les Clas aujourd'hui, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions Clas visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des Clas sur ce champ.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.

Annexes et outils supports.

Dans le cadre de notre accompagnement, vous retrouver sur [caf.fr](https://www.caf.fr), toutes les annexes pour vous accompagner dans le cadre de cet appel à projet CLAS 2026-2027 :

Lien : <https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-charente/partenaires-locaux/enfance-et-parentalite/parentalite/clas>

- La charte d'accompagnement à la scolarité
- La Charte national de soutien à la parentalité
- La charte de la laïcité
- Le référentiel des CLAS
- Le cahier des charges AAP CLAS 2026-2027
- Le guide partenaire ESPADA
- Le bilan qualitatif CLAS 2025-2026

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, prenez contact avec votre Chargée de Conseil et de Développement ou le Conseiller Départemental Parentalité.